



20210402 - Appro consommables

Chers confrères,

Nous vous transmettons ci-dessous, l'information de la direction de l'inspection de l'ANSM relatives aux difficultés d'approvisionnement en consommables, adressée aux pharmaciens responsables.

/\*\*\*\*\*/

31/03/2021

Mesdames, Messieurs les pharmaciens responsables,

*Je vous informe que les difficultés rencontrées par les fabricants en termes d'approvisionnement en consommables peuvent être désormais directement déclarées par l'intermédiaire de la boîte mail suivante : [penurie-sante.dge@finances.gouv.fr](mailto:penurie-sante.dge@finances.gouv.fr).*

Ce message s'inscrit dans le prolongement de celui du 26 mars 2020 :

Dans la continuité des différents messages adressés par l'ANSM depuis le début de l'épidémie de COVID-19 et dans un contexte de reprise épidémique, j'attire à nouveau votre attention sur le maintien de votre vigilance concernant le **suivi de l'évolution de l'épidémie**.

Je vous remercie **d'en tirer les conséquences** notamment en termes de **continuité de l'activité** aussi bien pour votre entreprise que pour celles de vos fournisseurs et sous-traitants afin de maintenir votre capacité à **répondre aux besoins du marché français**. En particulier, l'ANSM a été informée de la **difficulté** rencontrée par des fabricants de médicaments en termes **d'approvisionnement en consommables** (filtres, connecteurs et poches) intervenant dans le processus de fabrication des médicaments.

Je vous invite à indiquer à vos sous-traitants qui se trouveraient face à de telles difficultés de se rapprocher de leur **Service économique de l'Etat en région à la DIRECCTE**. Je vous remercie également de **déclarer les risques de ruptures** le plus en amont possible à l'ANSM.

Vous remerciant par avance du respect de ces dispositions,

Cordialement,

Mélanie CACHET

Directrice adjointe



20210402 - Appro consommables

Direction de l'Inspection

/\*\*\*\*\*/

Bien confraternellement,

Frédéric Bassi

Président Section B

